

M. Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria): Jusqu'ici?

L'hon. M. Sauvé: Que je sache, nous n'en avons pas encore reçu. Le ministère provincial et des fonctionnaires de mon ministère ont peut-être échangé des lettres que l'on ne m'a pas encore remises, et si cette correspondance va à l'encontre de ce que j'ai dit au député, je l'en informerai.

M. Barnett: N'y a-t-il aucun bulletin ou document où seraient exposés en détails les divers points qui font l'objet d'ententes avec les provinces et seraient indiqués les montants dépensés dans chacune d'elles?

L'hon. M. Sauvé: On peut trouver cela dans le rapport annuel du ministère des Forêts, qui donne un compte rendu détaillé des réalisations dans chacune des provinces.

M. Barnett: Le rapport annuel traite d'ordinaire du programme passé plutôt que de celui à venir. Le programme de l'année courante a-t-il été modifié sensiblement? Je constate que les dépenses sont les mêmes, mais je me demande si l'orientation a été modifiée.

L'hon. M. Sauvé: Je ne saurais le dire, car nous devons attendre les demandes des provinces. Ces ententes portent sur cinq sujets différents et les provinces ont le choix. Leurs dépenses peuvent s'inscrire toutes sous une même rubrique ou sous les cinq. Nous ne le savons pas à l'avance. Je ne puis faire connaître les projets de 1966-1967 avant la fin de l'année, et c'est pourquoi j'ai dit au député de consulter le rapport annuel. Je ne pourrais que mentionner les demandes reçues jusqu'à présent.

M. Barnett: Quand toutes les demandes auront été reçues, le ministre pourrait-il fournir les détails et les déposer à la Chambre?

L'hon. M. Sauvé: Je le crois.

(Le crédit est adopté.)

Aménagement rural—

30. Programme de remise en valeur et d'aménagement des terres agricoles et programme d'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes—Construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages, de terrains et de matériel, y compris l'autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale de la participation de la province du Nouveau-Brunswick aux frais d'aménagement du barrage de la rivière Petitcodiac, \$848,900.

M. Knowles: Est-ce à dire que le crédit 25 est déferé au comité de l'agriculture?

L'hon. M. Sauvé: Non, cette année, comme je l'ai dit au député de Comox-Alberni, nous ne déférons pas de postes du budget du ministère des Forêts au comité, mais nous le pourrions l'an prochain.

• (5.00 p.m.)

M. Knowles: Monsieur le président, j'admets qu'il y avait de la confusion à ce moment-là, mais cette question a été posée mardi dernier par le député de Timiskaming et celui de Winnipeg-Nord-Centre. On a demandé si les articles relatifs à l'ARDA pourraient être déferés au comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural. Le ministre n'a pas convenu que cela se ferait, mais il a dit qu'on étudierait la question.

L'hon. M. Sauvé: Nous avons débattu le programme de l'ARDA pendant trois jours relativement au bill n° C-151. A mon sens, la Chambre serait d'avis que nous en avons fait une étude sérieuse et qu'il ne serait peut-être pas nécessaire de déferer ces crédits au comité.

(Le crédit est adopté.)

M. le président: Ainsi l'étude du budget des défenses du ministère des Forêts est complète.

L'hon. M. Favreau: Monsieur le président, pourrions-nous avoir le consentement unanime de la Chambre et continuer l'étude du budget? Deux des ministres sont ici présents, soit celui des Postes et celui du Travail. Ils sont prêts pour l'étude de leurs budgets. A mon avis, cette mesure accélérerait beaucoup les travaux de la Chambre.

M. Rapp: Monsieur le président, nombre de membres de notre parti souhaiteraient prendre la parole sur les crédits du ministère du Travail. Ils ont supposé qu'on n'en ferait pas l'étude aujourd'hui.

(Rapport est fait des résolutions adoptées aujourd'hui en comité des subsides, qui sont adoptées.)

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE NATIONAL-CANADIEN—INSTITUTION DE LA COMMISSION D'ARBITRAGE

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, puis-je revenir à l'article de l'ordre du jour relatif aux motions?

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle unanimement à ce que le ministre revienne à l'article de l'ordre du jour relatif aux motions?

Des voix: Entendu.